

**Commentaires sur la**  
**MISE À JOUR DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (ÉES)**  
**(RAPPORT PRÉLIMINAIRE)**  
**de la ZONE EXTRACÔTIÈRE DE L'OUEST DE TERRE-NEUVE**

**27 septembre 2013**

## A. Commentaires généraux :

(à partir du document suivant: <http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/wnlsea/wnlseaupdatefr.pdf>)

- I. On ne retrouve aucune carte synthétisant les composantes valorisées de l'environnement. Chacune des sections 5.1.3.2 (poissons), 5.2.3.2 (oiseaux) et 5.3.3.2 (mammifères) devrait comporter une carte illustrant les zones sensibles décrites. On devrait aussi retrouver, dans le sommaire, une synthèse de ces 3 cartes en plus de certaines autres zones jugées sensibles (ex: aquaculture, lieu touristique, etc) au sein d'une seule et même carte permettant une compréhension globale de la zone à l'étude. À titre de référence, l'EES-2 du golfe Saint-Laurent portion québécoise contient une telle carte, elle est présentée en annexe.
- II. La probabilité d'occurrence est décrite comme très faible à plusieurs reprises dans le texte, à un point où l'objectivité ne semble pas présente. Il y a apparence de présomption, à l'effet que le lecteur surestime les risques et que le consultant doit dédramatiser ce risque et corriger outre-mesure cette perception. Or, ce faisant, le consultant commet l'erreur de minimiser le risque (par ses calculs et par la présentation de données de façon trompeuse) en plus de les banaliser. En effet, plusieurs fois il est mentionné qu'un déversement majeur est "très peu probable mais malheureusement possible". À plusieurs endroits concernant les impacts d'un déversement, on commence ainsi: "Bien que cela soit peu probable..." À aucun endroit on ne peut lire que les "conséquences d'un déversement seraient majeures pour la faune" ou "aurait de graves conséquences sur les pêches", par exemple. On présente les accidents à la fois comme quelque chose de rare, de malheureux, mais sans grande conséquence sur l'écosystème et les collectivités. L'effet global est tout l'inverse: il semble que le consultant a fait preuve de malhonnêteté intellectuelle et que le risque a été indûment minimisé. Une impression globale de complaisance s'en dégage. À titre de comparaison, l'EES2 du Québec explique la même chose en ces termes: "Bien que plusieurs mesures de prévention et de contrôle soient mises en oeuvre, des événements accidentels liés aux diverses activités de mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin sont tout de même susceptibles de se produire dans la zone d'étude." Ce niveau de discours offrirait une toute autre perspective et démontrerait le sérieux de l'évaluateur dans l'appréciation des risques. En somme, le rapport minimise les risques, leur survenue, leur importance. Le consultant semble être aveugle des leçons de l'histoire: les erreurs humaines, la négligence et la culture entrepreneuriale peuvent nuire à l'application des règles de sécurité et de prévention, aussi merveilleuses soient-elles.
- III. Il n'y a aucune section traitant des mesures de récupération et de nettoyage. Ces techniques ne sont pas décrites et rien n'est mentionné non plus sur leur efficacité. Les dispersants ne sont pas abordés, ni le brûlage, ni les méthodes de nettoyage sur les côtes, ni leurs impacts. Aucune mention non plus sur les méthodes de récupération et de nettoyage en présence de glace, ni sur la faisabilité et l'efficacité d'une telle opération. Ceci est une grave lacune qui nuit à la compréhension globale et à l'évaluation des conséquences potentielles d'un déversement majeur, aussi peu probable soit-il.
- IV. Il n'y a aucune mention des effets sanitaires d'un déversement majeur, des problématiques de santé publique dues à la participation au nettoyage ou à l'exposition aux contaminants. Aucune mention des problèmes de santé mentale associés à un tel événement (ex: suicides, etc). Aucune mention de l'effet "boomtown" sur les petites communautés.
- V. Le rapport de consultation ne semble pas représenter adéquatement les préoccupations du public. Plusieurs points amenés en consultation ne sont pas repris dans l'étude.
- VI. À chaque fois que les mesures d'atténuation sont listées, la première énumérée, et c'est d'ailleurs la seule véritablement efficace, est d'éviter de délivrer des permis dans les zones ou les moments où les facteurs sensibles sont présents (p.435, 452, 470). Cette mesure devrait figurer dans les conclusions et devrait apparaître en tête de liste, loin devant les autres.
- VII. La conclusion est inaccessible au public. Les recommandations aussi. Ceci manque de transparence et la présente "consultation" ne peut être considérée comme valide. On aimerait y lire:

En résumé, dans la zone visée du golfe du saint-Laurent et celles à proximité, on peut affirmer que les conditions sont défavorables aux activités de prospection gazière et pétrolières puisqu'en tout temps, des facteurs de risques importants sont présents. En effet, on observe qu'il y a ou bien présence de glace, ce qui rendrait pratiquement impossible le confinement et nettoyage d'un déversement accidentel, ou bien présence de mammifères marins, lesquels sont très sensibles à ces activités et, dans plusieurs cas, sont déjà vulnérables. De plus, la zone à l'étude est utilisée de façon importante, voire exclusive, par plusieurs espèces à haute valeur commerciales ou environnementales pendant toute l'année. L'efficacité de plusieurs mesures d'atténuation n'est pas démontrée scientifiquement. Une chose est certaine, l'évitement d'activité dans les zones sensibles est une mesure incontestablement efficace. Considérant que le golfe du Saint-Laurent est un écosystème unique, que les données sur les composantes environnementales sont déficientes, que l'efficacité de plusieurs mesures d'atténuation n'est pas démontrée, que la zone à l'étude est globalement sensible aux activités de prospection, que les contraintes climatiques et de glaciation sont élevées, que la population se montre grandement préoccupée par la question, que certaines composantes intergouvernementales limitent les interventions possibles, il est recommandé de ne pas autoriser d'activité de prospection dans la zone à l'étude.

VIII. Je suis tout à fait d'accord avec les recommandations de la Coalition Saint-Laurent (annexées) que je fais miennes. Je propose qu'elles fassent aussi l'objet de la conclusion de l'étude et des recommandations de l'Office.

## B. Commentaires spécifiques :

(à partir du document suivant: <http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/wnlsea/wnlseaupdatefr.pdf>)

PAGE DU PDF	PAGE DU DOCUMENT	TEXTE ORIGINAL (les accents ne sont pas adéquatement copiés ci-bas, désolée pour cet inconvénient)	COMMENTAIRE
p.28	p.14 2.4.5	<i>Les questions, préoccupations et points de vue mentionnés par les particuliers et les organisations qui ont participé au processus de consultation à ce jour ont été très variés et divers – allant des commentaires à l'effet que le pétrole et le gaz naturel peuvent être – et seront – exploités en mer au large de l'Ouest de Terre-Neuve d'une façon acceptable et sécuritaire du point de vue environnemental, et qu'ils ont le potentiel d'offrir des retombées socio-économiques nécessaires et importantes à la province et à l'ensemble de la région, jusqu'aux appels à la prohibition de toute activité de recherche et de mise en valeur du pétrole et du gaz naturel en mer dans tout le golfe du Saint-Laurent en raison des risques pour l'environnement qu'on dit associés à cette industrie.</i>	Cette phrase est très présomptueuse. Les commentaires en faveur des activités pétrolières sont présentés positivement, alors que ceux en défaveur sont diminués. On parle en effet de "risques pour l'environnement <b>qu'on dit</b> associés à cette industrie", comme s'il s'agissait de perceptions erronées.
p. 34	p. 20	Recours aux agents dispersants en cas de déversements d'hydrocarbures et leurs effets potentiels; Sections 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5	Il est faux de prétendre que ce sujet est abordé lors de ces sections. Une recherche dans le pdf avec le mot clé "dispersant" ne renvoie qu'à la page 420, où il est mentionné sans détail, et au commentaires du public dans le rapport de consultation.
p.69	p.55	<i>Durant la réalisation d'un projet de forage exploratoire et de production de pétrole au large des côtes, il est peu probable que des accidents ou des défaillances surviennent, mais c'est malheureusement possible.</i>	Présomptueux, minimise les risques et leur importance. On aurait aussi pu écrire: "il est possible que des accidents surviennent et c'est malheureusement parfois très grave" ou encore "cela est rare mais important".

p.70	p.56	<p><b>Tableau 3.1 Statistiques sur les déversements annuels de pétrole de sources naturelle et artificielle durant la période de 1990 à 1999.</b></p> <p>Les déversements associés à l'extraction de pétrole représentent 1,2 % (3 ktonnes/260 ktonnes) des rejets annuels totaux en Amérique du Nord, et 2,9 % (38 ktonnes/1 300 ktonnes) des rejets annuels totaux dans le monde entier.</p>	<p>Ces données ne sont pas représentatives. Lorsqu'on compare avec la figure 3.8, on constate que la période détaillée ici correspond à la période où il y a eu le moins de L déversés depuis les 50 dernières années.</p> <p>L'analyse des données de ce tableau tend à minimiser l'importance des déversements. Premièrement, chaque déversement artificiel est anthropique et de trop (accidentel ou évitable). Les suintements naturels ne devraient pas être comptabilisés aux fins de cet exercice. Il y a apparence de malhonnêteté intellectuelle à inclure les suintements naturels dans le calcul du déversement associés à l'extraction de pétrole. En effet, en le calculant plutôt sur le total des rejets "artificiels", on obtient 3/100, soit plus du double. À cela s'ajoute le fait que l'extraction ne se fait pas sans transport. Si, par exemple, on ajoute les rejets des navires-citerne et ceux des installations côtières à ceux des plateformes, on obtient alors 10,2/100. Nous pourrions même aller jusqu'à poursuivre cette logique jusqu'à la consommation, alléguant le fait qu'une disponibilité plus grande de pétrole résulte en une plus grande consommation.</p> <p>Si en plus, on tenait compte des données les plus récentes, donc si on y intégrait le déversement de Deep Water, j'estime que l'on obtiendrait alors un rapport de l'ordre de 1225/1325, soit 93% des rejets "artificiels" proviendrait des plateformes.</p> <p>Il m'apparaît tout à fait inacceptable que le risque soit autant minimisé dans la présente étude. Le taux de 1,2% est une insulte à l'intelligence des citoyens.</p>
p.73	p.59	<b>figure 3.8</b>	<p>Ce graphique est trompeur visuellement. S'il était complet et à l'échelle, le pic de quantité déversée en 2010 serait beaucoup plus explicite. En effet, seulement 2% de la quantité déversée est ici illustrée. De la façon dont le graphique est présenté, on pourrait même croire qu'il y a une amélioration du profil de déversement (ce qui est suggéré par la figure précédente). Or c'est faux quand on tient compte de Deep Water. Voici un autre exemple inacceptable de minimisation du risque et ceci doit être corrigé.</p>
p. 75	p.61	<b>Tableau 3.2 Fréquences des éruptions dans les puits de prospection et d'exploitation de l'Est du Canada.</b>	<p>La formulation de la fréquence "1,8 x 10<sup>-3</sup>" tend encore une fois à diminuer le risque. En effet, si on avait écrit 18/10 000, ou 65/10 000 en N.-É., cela aurait été plus appréhensible.</p> <p>On peut aussi questionner la pertinence d'un tel calcul étant donné que lorsqu'un déversement majeur survient, il survient à 100%. De plus, il ne s'agit pas des mêmes conditions de forage que dans le golfe, on ne peut appliquer ce calcul.</p>
p.78	p.64	<p><i>L'une des OCTNHE • Zone extracôtière de l'Ouest de T.-N. et du Labrador – Mise à jour de l'EES • Ébauche de rapport • Mai 2013 Page 64 conclusions du groupe d'étude qui s'est penché sur la plate-forme Deepwater Horizon est que l'éruption du puits de Macondo aurait pu être évitée si les nouvelles lignes directrices et pratiques avaient été suivies, entre autres facteurs (DHSB, 2011)</i></p>	<p>Autrement dit, la facteur erreur humaine ou négligence est un élément important à considérer. On peut avoir les meilleures normes de pratique au monde et avoir quand même un accident dans la mesure où elles ne seraient pas appliquées. Ceci mérite d'être dit explicitement plutôt que de propager l'idée faussement rassurante de "meilleures normes au monde", comme dans l'EES2 du Québec qui dit:</p> <p>"Le volumineux rapport soumis au président américain par la <i>National Commission on the BP</i></p>

			<p><i>Deepwater Horizon Oil Spill and Offshore Drilling</i> (2011) soulève plusieurs constats et recommandations pour éviter une telle catastrophe dans l'avenir. La Commission conclut que l'explosion du puits était évitable et que la cause principale résulte d'une série de négligences de la pétrolière BP et de ses fournisseurs de services, notamment en matière de gestion du risque. Pour la Commission, l'exploration en eau profonde pousse les connaissances technologiques à leur extrême limite et comporte des risques que ni l'industrie ni le gouvernement ne sont en mesure de contrôler efficacement, mais qui devront l'être dans le futur avant de poursuivre dans cette voie. Elle recommande que les structures gouvernementales encadrant l'émission de permis, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures soient revues en profondeur de manière à assurer leur indépendance." (p.91 annexée)</p>
p.85	p.71	<p><i>Bien que la probabilité de déversements de produits pétroliers à grande échelle soit faible, les exploitants de la zone extracôtière de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador peuvent avoir à composer avec la glace de mer dans le golfe du Saint-Laurent durant une partie de l'année.</i></p>	<p>Présomptueux, minimise les risques de déversement et les contraintes liées à la présence de glace lors des manoeuvres de nettoyage. Pour être plus objectif, il faudrait écrire: "Dans le cas où un déversement surviendrait dans la zone extra-côtière de l'Ouest de Terre-Neuve, l'exploitant pourrait avoir à composer avec la glace de mer..."</p>
p.87	p.73	<p><i>Même si la priorité a été mise sur la prévention des déversements, un accident ou une défaillance, quoique peu probable, peut survenir durant les activités extracôtières de prospection ou d'exploitation; il est donc important que les parties intéressées soient préparées à intervenir en cas de déversement pour en réduire les effets possibles.</i></p>	<p>Retirer "quoique peu probable" ou alors ajouter " mais potentiellement dramatique".</p>
p.89	p. 75	<p><i>Niveaux 1, 2 et 3</i></p>	<p>Aucune mention de la déficience de la capacité d'intervention par la garde côtière. À ajouter. À cet effet, l'EES-2 Québec mentionne (p.553) : "La capacité d'intervention en cas de déversement accidentel en mer est actuellement déficiente pour répondre à d'éventuels accidents majeurs, même ceux qui pourraient impliquer le transport maritime existant, non seulement des superpétroliers (jusqu'à 150 000 t.), mais également des vraquiers dont les réservoirs dépassent nettement la limite de 700 t qui caractérise les déversements accidentels majeurs. Dans son rapport de 2010, le Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada a soulevé le fait que les plans de gestion des urgences de la Garde côtière canadienne (GCC) et d'Environnement Canada (EC) n'étaient pas à jour, datant respectivement de 1998 et de 1999. Les conclusions du Commissaire ont entraîné la révision du <i>Plan d'urgence pour les déversements en mer</i> par la GCC (2011), dont l'efficacité n'a pas été mise à l'épreuve. (...)"</p>
p.92	p.78	<p><i>Au début de 2013, l'Office a répondu au rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable de l'automne 2012 (CEDD, 2012) en ce qui concerne les questions relatives aux mesures de prévention des déversements de produits pétroliers et aux mesures d'intervention en cas de déversement dans la zone extracôtière de Terre-Neuve et du Labrador. Les réponses comprenaient diverses observations et recommandations portant sur les sujets suivants : la réception d'une assurance adéquate que les exploitants sont prêts à intervenir de manière efficace en cas de déversement; le contenu des plans d'intervention d'urgence; la coordination et la coopération entre l'Office et les ministères fédéraux et autres organisations auxiliaires; et les leçons tirées d'incidents passés.</i></p>	<p>Il faudrait énumérer les recommandations du commissaire ainsi que celles du Rapport Turner avec plus de précisions. Il faudrait aussi énumérer les recommandations émises suite à Deep Water. Elles m'apparaissent toutes très pertinentes à l'analyse de la situation et à la compréhension globale du contexte. Voir exemple de l'EES-2 du Québec (p.91-92 annexée).</p>

		<p>L'Office s'est engagé notamment à examiner la capacité d'intervention en cas de déversement des exploitants sous sa responsabilité (OCTNLHE, 2013).</p> <p>En avril 2011, le ministre des Ressources naturelles du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a publié aussi le rapport du Capitaine Mark Turner sur les pratiques en matière de prévention des déversements de produits pétroliers et d'intervention en cas de déversement dans la zone extracôtière de Terre-Neuve et du Labrador. Le rapport (Turner et al., 2010) contenait 25 recommandations issues des consultations menées auprès de l'Office, d'autres ministères et organismes provinciaux et fédéraux ainsi que divers exploitants extracôtiers. La plupart des recommandations formulées portaient sur la responsabilité conjointe de divers ministères, et les recommandations</p>	
	4.?	Invertébrés	Absence de cartes pour les moules, pétoncles crabes et homards.
p.237	p.223 4.2.1.7	ZIEB #10 2e, 3e, 4e et 5e paragraphe	<p>Ce texte devrait figurer tel quel dans les conclusions.</p> <p>Ajouter un élément d'analyse comme:</p> <p>"Un déversement majeur pourrait être extrêmement dommageable à ces populations et pourrait compromettre la survie de certaines espèces vulnérables pour lesquelles il s'agit de la zone d'alimentation, de migration ou de reproduction, et pourrait faire s'effondrer les stocks de poissons à intérêt commercial."</p>
p.254	p.239	<p>Reproduction (des fous de Bassan)</p> <p>_ Le nombre de petits qui prennent leur envol est en moyenne de 0,81 par couple de reproducteurs. Mowbray (2002)</p>	<p>Le taux de survie à Bonaventure et RAO était aussi bas que 0,02 par couple en 2012. On parle aussi d'une diminution de la population de 20% entre 2010 et 2012 à l'Île Bonaventure.</p> <p>L'espèce semble avoir été fragilisée pas le déversement du golfe du Mexique</p> <p><a href="http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2012/09/12/007-ile-bonaventure-fous-bassan-faim-reproduction.shtml">http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2012/09/12/007-ile-bonaventure-fous-bassan-faim-reproduction.shtml</a></p> <p><a href="http://www.maplanetebleue.com/2012/09/27/mysterieuse-hecatombe-sur-lile-bonaventure/">http://www.maplanetebleue.com/2012/09/27/mysterieuse-hecatombe-sur-lile-bonaventure/</a></p>
p. 254	p. 254	Bien que les fous de Bassan ne se reproduisent pas dans la zone visée par la mise à jour de l'EES, des individus des grandes colonies de la côte nord du Québec fréquentent la région en été (Fifield et al 2009 b).	Faux: La colonie de fous de Bassan du Rocher-aux-Oiseaux, refuge d'oiseaux migrateurs, est située à proximité (environ 50 km) de la zone d'étude et de la structure géologique Old Harry (permis (EL) 1105).
p.310	p. 296	Sur l'île de Terre-Neuve, les refuges d'oiseaux migrateurs sont situés sur la côte Est de la péninsule Nord ainsi que dans le parc national Terra-Nova (Environnement Canada, 2012a). Aucun n'est situé dans la zone visée par la mise à jour de l'EES ni à proximité de celle-ci.	C'est faux, refuge du Rocher-aux-Oiseaux.
p.312	p. 298	<b>4.2.4.2 Aires protégées ailleurs dans le golfe du Saint-Laurent</b>	Le projet d'aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine, tel que révélé lors des séances portes ouvertes, devrait figurer à la liste et sur les cartes. (voir carte 5.1 EES-2 du Québec, jointe en annexe)
p.319	p. 305	<p>Rochers aux oiseaux Le Rocher aux Oiseaux et le Rocher aux Margaulx sont situés à environ 32 km au nord-est des Îles-de-la-Madeleine, Québec</p> <p>_ Fait partie de la ZICO du Rocher aux Oiseaux</p> <p>_ Le Rocher aux Oiseaux est une île à surface plane délimitée par des falaises rocheuses de 30 m de haut sur presque tous ses côtés</p> <p>_ On trouve au Rocher aux Oiseaux et au Rocher aux Margaulx une des six colonies de</p>	Il est à seulement 50 km environ du permis (EL) 1105, attribué à Corridor Resources, à la structure géologique Old Harry. Cela devrait être mentionné.

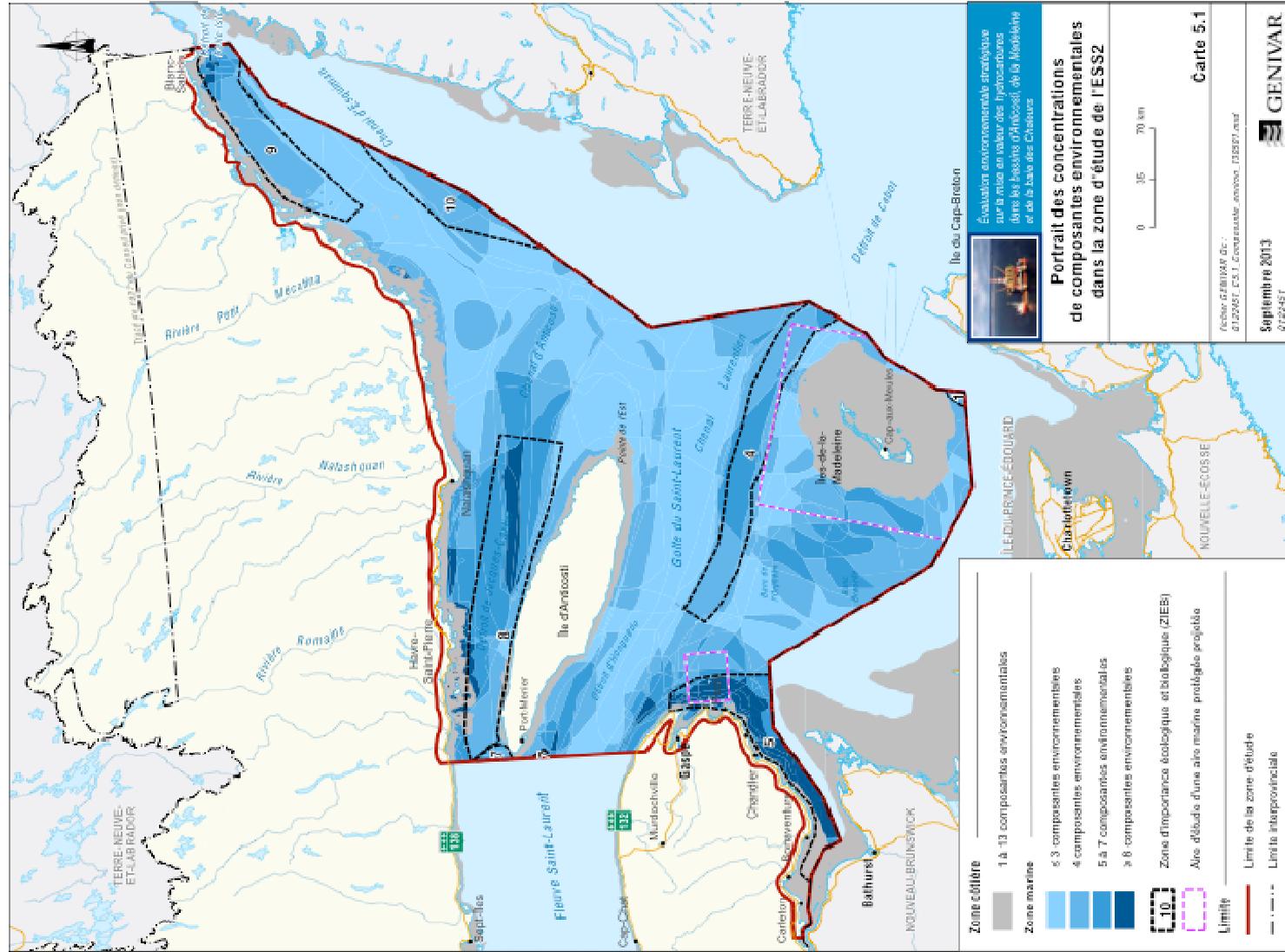
		<i>fous de Bassan en Amérique du Nord _ Certaines autres espèces d'oiseaux de mer font leur nid sur ces îles</i>	
p.437	p.423	<i>Un accident ou une défaillance est peu probable, mais malheureusement possible, lors d'un projet de prospection ou de production pétrolière. Les incidents environnementaux pouvant être associés aux programmes de forage extracôtiers comprennent les explosions (sous l'eau ou à la surface de l'eau) et les déversements d'hydrocarbures et d'autres substances depuis les plateformes de forage ou les navires associés aux programmes, ces déversements pouvant varier considérablement selon leur nature, leur étendue, leur durée et les résultats environnementaux possibles.</i>	Retirer: " Un accident ou une défaillance est peu probable, mais malheureusement possible, lors d'un projet de prospection ou de production pétrolière." ou alors ajouter "mais peut avoir des conséquences dramatiques".
p.437	p.423	<i>Comme il a été indiqué plus tôt, la possibilité d'un déversement d'hydrocarbures accidentel, de même que ses résultats environnementaux néfastes possibles, lors d'activités pétrolières futures dans la zone extracôtière de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador est une préoccupation majeure qui a été exprimée durant les consultations menées dans le cadre de la mise à jour de l'EES (chapitre 2 et annexe A). Il a aussi été question du besoin de prévenir un tel incident dans le golfe du Saint-Laurent et d'assurer la mise en place de procédures et de mesures appropriées, incluant le matériel et l'expertise nécessaires, pour intervenir efficacement en cas d'accident ou de défaillance, de même que des moyens de compensation pour les parties touchées. Compte tenu de la forme semi-fermée du golfe du Saint-Laurent et de ses processus et conditions océanographiques (courants, vagues et vents), on a exprimé des inquiétudes à l'effet que tout grand déversement pourrait atteindre les côtes d'une ou de plusieurs provinces. On a aussi exprimé des préoccupations au sujet des perturbations environnementales et socioéconomiques néfastes connexes. On a également soulevé des questions au sujet de la possibilité de mener une intervention efficace en cas de déversement d'hydrocarbures durant les mois d'hiver, quand il y a de la glace dans le golfe du Saint-Laurent, de même que la rapidité (et, par conséquent, l'efficacité) d'une intervention, compte tenu du manque actuel de matériel et de capacité d'intervention à l'échelle régionale (palier 2) en cas de déversement d'hydrocarbures dans l'Ouest de Terre-Neuve.</i>	Devrait figurer tel quel dans les conclusions.
p.442	p. 428	<i>L'écosystème du golfe du Saint-Laurent est dynamique. Bien qu'on ne s'entende toujours par sur la mesure dans laquelle les activités de pêche (Frank, 2005; Frank et al., 2006) ou les changements des températures de l'eau (Sainte-Marie et al., 1996; Mowbray, 2002; Chabot et al., 2008; McQuinn, 2009; Benoit et al., 2012) ont causé ces changements, on admet en général qu'il s'est produit au cours des trente dernières années un changement dans le réseau trophique qui ne s'est</i>	Devrait figurer tel quel dans les conclusions.

		<p>peut-être pas encore stabilisée et, par conséquent, l'écosystème pourrait avoir perdu de sa capacité tampon à l'égard des agents de stress (Dufour et Ouellet, 2007; Benoit et al., 2012). Les changements climatiques ont un effet cumulatif sur la communauté des poissons de mer et provoquent des changements dans la présence, l'abondance et la répartition des espèces de poissons de mer dans toute la région (Benoit et Swain, 2008; Benoit et al., 2012). Les espèces aquatiques envahissantes sont également une source de préoccupation dans la région, les zones côtières étant particulièrement vulnérables à l'introduction (et aux effets) de telles espèces</p>	
p.451	p.437	<p>La littérature disponible indique que les effets directs toxiques semi-létaux à long terme sur les oiseaux sont peu probables (Hartung 1995) et même les déversements de grande ampleur peuvent ne pas avoir d'effets matériels à long terme sur les populations d'oiseaux marins (Clark, 1984; Wiens, 1995).</p>	<p>N'y a-t-il pas des données contraire à celles présentées ici concernant les fous de bassan du golfe du Saint-Laurent qui séjournaient au golfe du Mexique en 2010? La population a chuté à l'Île Bonaventure et au Rocher-aux-Oiseaux.  <a href="http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2012/09/12/007-ile-bonaventure-fous-bassan-faim-reproduction.shtml">http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2012/09/12/007-ile-bonaventure-fous-bassan-faim-reproduction.shtml</a>  <a href="http://www.maplanetebleue.com/2012/09/27/mysterieuse-hecatombe-sur-lile-bonaventure/">http://www.maplanetebleue.com/2012/09/27/mysterieuse-hecatombe-sur-lile-bonaventure/</a></p>
p.456	p.441	<p><b>5.2.3.2 Zones et périodes importantes pour les oiseaux aquatiques</b></p>	<p>Il n'est pas mention du Rocher-aux-Oiseaux qui est la zone importante pour les oiseaux qui est la plus proche du permis de Corridor (permis (EL) 1105). Il faut l'ajouter même si elle déborde de la zone étudiée puisqu'elle est approximativement d'un secteur d'intérêt.</p>
p.476	p. 462	<p>Tout effet biophysique découlant des activités pétrolières et gazières extracôtières, côtières ou terrestres ou toute autre activité humaine pourrait également se étendre à aux zones protégées et sensibles adjacentes à la zone visée par la mise à jour de l'EES ou ailleurs dans le golfe du Saint-Laurent, ayant ainsi une incidence sur le poisson marin, les oiseaux, les mammifères ou d'autres composantes environnementales qui se déplacent vers OCTNHE • Zone extracôtière de l'Ouest de T.-N. et du Labrador – Mise à jour de l'EES • Ébauche de rapport • Mai 2013 Page 463 cette zone et la traversent. Même s'il est peu probable que cela se produise, tout déversement considérable d'hydrocarbures dans le milieu marin pourrait également, selon son importance, le lieu et les conditions océanographiques, se répandre dans d'autres zones et lignes côtières dans la région, et possiblement</p>	<p>Devrait figurer tel quel dans les conclusions.</p>
p. 481	p. 467 5.5	<p><b>Pêche marine</b></p>	<p>Il n'est pas fait mention dans le document de l'écroulement du marché des pêches et de l'aquaculture après un déversement, parfois même de façon prolongée malgré le retour à la normale biologique. En effet, la perception des consommateurs demeure longtemps atteinte et les préjudices indirects auprès des communautés côtières sont importants.</p>
p. 490	p. 476	<p><b>Résumé et conclusion</b></p>	<p>Conclusion absente. À soumettre aux commentaires du public.</p>
p.593	p.45	<p><b>3.9 Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine (Québec) : le 24 octobre 2012</b>  <b>3.9.1 S'ouvrir portes ouvertes</b></p>	<p>Il serait important d'indiquer qu'aux Îles-de-la-Madeleine, les participants ont exigé de pouvoir prendre la parole au micro et que la majorité des commentaires ont donc été émis publiquement, comme en d'autres lieux d'ailleurs. Cela donne un poids différent aux commentaires émis.</p>

p.594	p.46	Un pêcheur local précise que tous ses ancêtres étaient des pêcheurs dans cette région, et que ses trois principales occupations sont la sécurité d'emploi, la subsistance de la collectivité locale et la subsistance des collectivités côtières entourant le golfe. Le dossier des activités pétrolières revêt une importance primordiale pour les gens de sa collectivité.	Le commentaire est rapporté de façon floue: "l'importance primordiale pour sa collectivité" est une forme d'inquiétude sur la prospérité de la ressource "poisson" si des activités pétrolières avaient cours.
p.597	p.49	<i>On estime que dans le golfe, la limite de juridiction entre Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec n'est pas bien définie.</i>	Une carte illustrant l'impact du Rocher-aux-Oiseaux sur la frontière Qc-TNL (et le permis (EL) 1105) en tenant compte du principe d'équidistance des côtes a été remis aux consultants. Ceci devrait être mentionné plus explicitement.
p.598	p.50	<i>Il faut obtenir des renseignements additionnels sur le processus et la capacité de nettoyage en cas de déversement d'hydrocarbures, ainsi que des détails sur les effets d'un déversement</i>	Il avait aussi été demandé "des détails additionnels sur les procédures de nettoyage et leurs impacts" (ex: brûlage, dispersant, etc.)
p.624:	p.76	<i>L'aperçu des conclusions des consultations qui a été présentée dans les sections précédentes du présent rapport indique clairement que le public s'intéresse beaucoup aux activités pétrolières et gazières actuelles et futures possibles dans la zone extracôtière de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador.</i>	Les conclusions ne nous ont pas été soumises. Aussi, on ne peut savoir combien de personnes se sont montrées en faveur vs en défaveur puisqu'il n'y a pas d'analyse quantitative des commentaires. Enfin, l'expression "s'intéresser" est inappropriée puisqu'elle a une connotation positive, enthousiaste. Il faudrait plutôt dire que le public est très concerné ou préoccupé par ces activités.
p. 626	p.78	<i>Soulignement des avantages économiques et sociaux importants qui découlent souvent des activités pétrolières et gazières pour les travailleurs, les entreprises, les collectivités, les gouvernements, les instituts de technologie, les établissements d'enseignement, les infrastructures et autres.</i>	En fait, c'est plutôt l'inverse qui a été entendu: peu ou pas de bénéfice pour les communautés locales, risque de conflit d'usage avec les industries déjà en place (pêche et tourisme).
p.627	p.79	<i>Manifestation d'une certaine incertitude et préoccupation autour de la pratique de fracturation hydraulique et de ses effets possibles, étant donné surtout qu'il s'agit d'une technologie nouvelle et relativement inconnue encore à Terre-Neuve-et-Labrador (malgré que des intervenants aient fait remarquer que cette technologie est utilisée en toute sécurité dans de nombreux endroits). Besoin perçu de plus amples renseignements et discussions sur la question.</i>	Complaisant. On pourrait aussi dire: "Des cas de contamination de l'eau et d'atteinte à la santé publique ainsi qu'une augmentation de l'activité sismique a été rapporté à de nombreux endroits selon des intervenants". Pourquoi "perçu", ne s'agit-il pas tous de besoins perçus puisqu'énumérés en consultation publique? Pourquoi celui-ci serait-il davantage "perçu" et moins "véritable"?
p. 627	p.79	<i>Besoin perçu de clarté et de certitude au sujet de la délimitation des zones extracôtières, plus particulièrement celles qui chevauchent le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador.</i>	Ici aussi, pourquoi "perçu", ne s'agit-il pas tous de besoins perçus puisqu'énumérés en consultation publique? Pourquoi celui-ci serait-il davantage "perçu" et moins "véritable"?

Exemple de carte synthèse des composantes environnementales

GENIVAR. 2013. *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs.*  
Rapport de GENIVAR au ministère des Ressources naturelles. 660 p. et annexes.



## Exemple de prise en compte de l'événement de Deep Water

### 2.6.4

#### Cas de la plateforme Deepwater Horizon

L'éruption incontrôlée du puits Macondo, dont l'extrémité se trouvait à 5,6 km de profondeur, et l'explosion subséquente de la plateforme Deepwater Horizon ont causé l'une des pires marées noires de l'histoire de l'exploration pétrolière. Cette tragédie humaine et environnementale a donné lieu à plusieurs rapports portant sur les causes et les conséquences de cet accident majeur et, surtout, sur les façons de prévenir les déversements accidentels de pétrole.

Compte tenu de l'importance de cet événement, la section qui suit présente une analyse des leçons qui peuvent en être tirées. Une analyse plus complète est présentée à l'annexe 2.

Un premier rapport soumis au Sénat américain le 30 juillet 2010, soit quelques mois à peine après l'explosion du puits Macondo, soulevait déjà plusieurs questions sur les leçons à tirer de cette tragédie (Hagerty et Ramsour, 2010). Ce rapport met en lumière un retard important dans la législation et le développement de nouvelles technologies permettant une transition sécuritaire de l'exploration à faibles profondeurs vers des forages profonds, beaucoup plus risqués, dans le golfe du Mexique. Le rapport soulève aussi l'épineuse question de l'équilibre entre les besoins énergétiques des États-Unis, les risques considérables liés à l'exploration en eau profonde, la protection des ressources naturelles et la pérennité des activités halieutiques. Finalement, le rapport conclut que l'enjeu principal est la gestion du risque, car, malgré la mise en œuvre de mesures préventives robustes, un accident demeure possible. Par conséquent, il est essentiel que l'industrie développe une culture fortement axée sur la sécurité et la prévention des accidents (Hagerty et Ramsour, 2010).

Le volumineux rapport soumis au président américain par la *National Commission on the BP Deepwater Horizon Oil Spill and Offshore Drilling* (2011) soulève plusieurs constats et recommandations pour éviter une telle catastrophe dans l'avenir. La Commission conclut que l'explosion du puits était évitable et que la cause principale résulte d'une série de négligences de la pétrolière BP et de ses fournisseurs de services, notamment en matière de gestion du risque.

Pour la Commission, l'exploration en eau profonde pousse les connaissances technologiques à leur extrême limite et comporte des risques que ni l'industrie ni le gouvernement ne sont en mesure de contrôler efficacement, mais qui devront l'être dans le futur avant de poursuivre dans cette voie. Elle recommande que les structures gouvernementales encadrent l'émission de permis, l'exploration et l'exploitation des

GENIVAR. 2013. *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs*. Rapport de GENIVAR au ministère des Ressources naturelles. 660 p. et annexes.

hydrocarbures soient revues en profondeur de manière à assurer leur indépendance politique et technique vis-à-vis les pétrolières. Concurrentement, l'industrie devra consentir de sérieux efforts pour accroître la sécurité de ses activités extractives. Les lois et les règlements, de même que les mesures actuelles de gestion du risque (prévention, préparation, intervention et rétablissement) accusent un retard considérable au regard des défis posés par le forage de gisements en jeu profonde, loin des côtes et sous forte pression. En ce sens, il importe pour la Commission que, d'une part, le gouvernement comble ce décalage réglementaire et technologique et que, d'autre part, l'industrie coopère dans cette voie plutôt que de résister au contrôle de l'État.

Le rapport final du Deepwater Horizon Study Group (DHSG, 2011) soulève aussi les profondes déficiences dans la culture organisationnelle de la pétrolière BP en matière d'évaluation et de gestion du risque. Le rapport recommande d'améliorer la collaboration entre le gouvernement et l'industrie dans les zones d'exploration à haut risque. La coopération devrait porter sur le développement d'approches conjointes d'évaluation et de gestion du risque couvrant le cycle de vie complet du projet, une expertise capable d'établir un juste équilibre entre la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources, ainsi que des mesures d'intervention efficaces et fiables en cas de rejet. L'efficacité de ces mesures devrait être validée au moyen de projets pilotes menés par des experts (DHSG, 2011).

Au Canada, l'explosion du puits Macondo a amené l'Office national de l'énergie (ONÉ, 2011) à revoir ses exigences relatives à la sécurité et à l'environnement lors des forages extractifs dans l'Arctique canadien. Cet examen, lequel a été mené en consultation avec les populations qui seraient les plus directement touchées par les forages, a été intitulé : « la revue du dossier arctique ». Il est à noter que l'ONÉ n'examine aucune demande de forage extractif à l'heure actuelle, mais elle s'attend à en recevoir dans l'avenir (ONÉ, 2011).

À l'examen des causes fondamentales à l'origine de nombreux accidents majeurs, l'ONÉ a constaté de graves lacunes dans la culture organisationnelle des entreprises qui relayent la sécurité au second plan. Hormis la prévention, l'ONÉ a fermement réaffirmé dans sa politique sur les mesures d'urgence, l'obligation du commandeur de commandement qu'il peut forer un puits de secours pour maîtriser une venue incontrôlée d'hydrocarbures durant la même saison que le forage du puits initial.

Il est à souligner que l'ONÉ estime nécessaire de raffiner son cadre réglementaire, en particulier les exigences relatives aux garanties monétaires. Ainsi, les pétrolières doivent posséder des ressources financières suffisantes pour compenser les pertes en cas de dommages, et réserver une partie de ces fonds pour dédommager rapidement la population la plus touchée par un déversement accidentel de pétrole (ONÉ, 2011).

(suite) GENIVAR. 2013. *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs*. Rapport de GENIVAR au ministère des Ressources naturelles. 660 p. et annexes.

Exemple de description des méthodes de nettoyage  
(il manque les impacts associés)

Tableau 2.9 Techniques d'intervention utilisées lors du déversement accidentel d'hydrocarbures.

Technique d'intervention en mer	Description
Écrémateur	Disposés afin servir à enlever la nappe en pompant ce qui flotte à la surface, sans trop altérer ses propriétés physiques et chimiques. Son efficacité dépend du type d'hydrocarbures déversés et de la surface de la nappe, de la présence de débris de végétaux, de déversement accidentel, des conditions météorologiques et de l'état de turbulence de la surface de l'eau.
Dragueur	Système composé d'un écrémateur et d'une barge qui est fixé à un navire ou à un petit bateau. En se déplaçant, il capte et recueille les hydrocarbures déversés par le déversement des réservoirs.
Matériaux absorbants	Matériaux utilisés pour éliminer des traces d'hydrocarbures dans les dernières étapes du nettoyage ou pour les servir aux endroits où des écrémateurs ne peuvent être utilisés. Ils sont généralement utilisés pour les déversements accidentels de faible envergure, et appliqués manuellement et récupérés au moyen de jets de vapeur ou de louches. Les types de principaux types, soit les matières organiques naturelles (moûsse de sphagnum, scure de bois), soit les matières organiques synthétiques (polypyrrolyène, mousse de polyester, polystyrène et polyuréthane).
Sur la rive	
Récupération manuelle	Récupération des hydrocarbures avec des seaux et des pelles, surtout lorsqu'ils sont facilement accessibles.
Dispersion chimique	Utilisation d'agents chimiques pour nettoyer lorsque permis par les autorités compétentes. Ils sont utilisés dans les eaux douces ou près des zones sensibles.
Dispersion hydraulique	Utilisation de jets d'eau à haute pression pour nettoyer les sédiments grossiers et les surfaces rocheuses ainsi que les ouvrages et les bâtiments. Des jets d'eau à basse pression sont, quant à eux, utilisés pour nettoyer les sédiments fins et les marais côtiers.
Nettoyage à la vapeur	Utilisation de la vapeur pour nettoyer les ouvrages et les bâtiments ainsi que les surfaces rocheuses.
Enlèvement des hydrocarbures	Utilisation de niveleuses et de décapeuses pour enlever de grandes quantités d'hydrocarbures des plages de sable.

2.6.6.2 Modélisation

Advenant des projets de forage dans la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent, le gouvernement du Québec pourrait inclure la réalisation d'une modélisation de la trajectoire d'une nappe de pétrole dans son Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (O-2, r. 9) et ainsi assurer les forages à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (article 3.1.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2). Dans un tel encadrement légal, le projet de forage donnerait lieu à une EIE dans laquelle le promoteur devrait proposer une

GENIVAR. 2013. *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs*. Rapport de GENIVAR au ministère des Ressources naturelles. 660 p. et annexes.

## Recommandations de la Coalition Saint-Laurent

ATTENDU les grands constats qui se dégagent de la lecture du rapport préliminaire de l'évaluation environnementale stratégique de la zone extracôtière de l'Ouest de Terre-Neuve :

- Importance biologique et sensibilité du territoire extracôtier terre-neuvien dans le golfe;
- Importance de la pêche et du tourisme;
- Lacunes au niveau des connaissances biologiques et au niveau de l'impact des activités pétrolières;
- Incertitudes sur l'efficacité des mesures d'atténuation;
- Impacts réels et énormes de tout déversement (malgré le fait que le rapport préliminaire minimise les probabilités d'occurrence);
- Très faible acceptabilité sociale, et ce dans les cinq provinces du golfe;

ATTENDU la faible capacité d'intervention dans le golfe en cas de déversement majeur, tel que révélé par le dernier rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable;

ATTENDU la limite de responsabilité des compagnies pétrolières dans le golfe qui est toujours fixée à \$30 millions (cette limite pourrait être portée à \$1 milliard, selon le ministre Oliver, un montant qui est malgré tout bien en deçà des coûts potentiels d'un déversement majeur – coûts qui dépassent \$42 milliards dans le golfe du Mexique);

ATTENDU les impacts négatifs majeurs qui pourraient affecter les autres provinces du golfe du Saint-Laurent;

ATTENDU qu'une évaluation environnementale globale de l'ensemble du golfe du Saint-Laurent n'a toujours pas été réalisée;

La Coalition Saint-Laurent recommande à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers :

- De ne pas émettre de nouveaux permis d'exploration dans la zone extracôtière de Terre-Neuve;
- De retirer l'appel d'offres lancé le 16 mai 2013 pour quatre parcelles de territoire dans la zone extracôtière de Terre-Neuve;
- De ne pas autoriser les projets actuellement en cours dans le golfe, que ce soit les projets de Corridor Resources (Old Harry) ou Shoal Point Energy (côte ouest de Terre-Neuve).
- De soumettre à l'examen du public les recommandations et conclusions du rapport final de l'évaluation environnementale stratégique.

Coalition Saint-Laurent  
(mise à jour 13 août 2013)